Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 022-212200992-20251202-CCAS03_02122025-DE

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LANFAINS

## SEANCE DU 02 DECEMBRE 2025

Nombre de Membres :
- Afférents au CCAS : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : **10 + 1pouvoir**

L'an deux mil vingt-cinq le mardi 02 décembre à 19h00, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à la salle des Pillotous, sous la présidence de M. Gérard MEROT.

PRESENTS : M. Gérard MEROT; M. Laurent BENOÎT; Mme Nadine MONTFORT; Mme Édith MERRANT ; Mme Émilie JOUAN ; Mme Viviane JAFFROT, Mme Thérèse HEMERY, Mme Marie-Thérèse EDY; Mme Marie-Annick BANNIER ; M. Arthur JAGLIN

ABSENT : Mme Alice JOUAN (procuration à Mme Émilie JOUAN)

SECRETAIRE : M. Laurent BENOÎT

Convocation du 25 novembre 2025

## 03-02122025 BAIL PARCELLE ZS n°196

Monsieur Le Président annonce que Mr Jean Marc Lanoe, actuel preneur de la parcelle ZS n°196 d'une contenance de 33a40ca a informé le CCAS de sa volonté de mettre fin au bail rural à échéance le 29 septembre 2025.

En parallèle, Mr Jean Baptiste Belloeil, agriculteur, domicilié à « les Burons » 22 800 LANFAINS a sollicité la conclusion d'un bail pour cette parcelle à compter du 29 septembre 2025.

Les Membres du CCAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

*DONNENT LEUR ACCORD pour la conclusion d'un bail rural entre le CCAS et Monsieur Jean Baptiste BELLOEIL pour la parcelle ZM n°196 pour une durée de 9 ans*

*FIXENT le prix de la location annuelle à 21.56 €, (ce prix tient compte de la variation de l'indice national de fermage 2025) auquel s'ajoutent les impôts fonciers. Le paiement a lieu à terme échu. Le montant de la location sera revu chaque année en fonction de la variation de l'indice national de fermage. L'indice retenu à la signature du bail est l'indice 123.06 de l'année 2025.*

*AUTORISENT Monsieur Le Président à signer le bail rural avec l'intéressé.*

⅄⅄⅄⅄⅄⅄

*POUR EXTRAIT CONFORME*
*Le Président,*

***Gérard MEROT***